DÉCLARATION LIMINAIRE
CAPD 10 novembre 2016

Monsieur le Directeur académique, mesdames, messieurs,

En premier lieu, un sujet de contentement : nous avons reçu nos bulletins de salaire à domicile comme prévu par l'administration suite à une demande du SNE lors de la dernière CAPD. Le SNE est très satisfait de cette nouvelle procédure.

Comme des millions de téléspectateurs, nous avons visionné le reportage d'envoyé spécial intitulé « prof à la gomme » sur le recrutement des contractuels dans l'éducation nationale. Comme des millions de téléspectateurs nous sommes effarés par la réalité que montre ce reportage. Plusieurs termes nous viennent à l'esprit : minable, désolant, inquiétant, dangereux. Nous vous l'accordons, le reportage s'intéresse au recrutement des contractuels dans le second degré dans des académies déficitaires. Néanmoins, nous craignons que cela arrive rapidement dans le premier degré et dans notre département au rythme où cela avance. Quant à la réponse de notre ministre interrogée sur ce sujet, elle est vraiment trop simpliste : Mme Valaud-Belkasem se contente de rejeter la faute exclusivement sur ses prédécesseurs : « Ce n'est pas ma faute, c'est la faute aux autres avant moi ! ». Madame la Ministre, après 4 ans et demi au gouvernement, il serait temps de prendre enfin vos responsabilités.

Quelques jours avant les vacances d'automne, suite à de très nombreuses agressions envers des personnels de l'Education nationale, Madame la Ministre a affirmé que ces faits étaient inadmissibles et que la hiérarchie soutenait tous ses personnels agressés. Le SNE se félicite de ce sursaut de lucidité, certes un peu tardif, mais mieux vaut tard que jamais. Le problème est que cela n'est en réalité qu'un effet d'annonce. Pour preuve le cas de la collègue de Vias menacée de mort l'année dernière par des parents d'élèves : elle n'a toujours pas repris le travail, elle a dû changer d'école et ne voit aujourd'hui pas d'autre solution que de demander sa mise à la retraite en fin d'année. Petit rappel : ces faits ne sont pas passés en justice car un procureur a décidé de classer la plainte sans suite avec un simple rappel à la loi pour les agresseurs. Le SNE a écrit à Madame la Ministre avant l'été, elle n'a toujours pas répondu. La communication c'est bien mais les actes c'est beaucoup mieux ! Madame la Ministre, soyez fidèle à vos paroles et soutenez réellement tous vos personnels victimes d'agressions.

La DSDEN, par le biais de Mme Boluix, nous a communiqué il y a quelques jours la réponse à notre question concernant la médecine du travail. Cette réponse ne satisfait pas du tout le SNE. Nous rappelons à l'administration que les femmes enceintes sont classées dans la catégorie "personnes à risques". Le SNE affirme que le département de l'Hérault est hors la loi en ne respectant pas les visites quinquennales et loin s'en faut. Après enquête auprès de nos adhérents et sympathisants, aucun ne se souvient d'une quelconque sollicitation de visite médicale pour leurs 50 ans.

Concernant le projet d'école, les écoles ont été destinataires d'un mail du rectorat quelques minutes à peine avant les vacances d'automne. Le timing et la communication directe (rectorat-école sans passer ni par la DSDEN ni par les IEN) ne nous convient bien évidemment pas. Les écoles doivent donner une première rédaction du projet d'école pour le 06/01, c'est à dire que le travail doit être fait avant les vacances de fin d'année. Nous vous rappelons à toute fin utile que la plupart des circonscriptions ont demandé

aux écoles de donner en septembre un calendrier précis pour toute l'année scolaires des différents conseils avec les thèmes abordés. Encore une fois l'administration demande aux enseignants de travailler dans l'urgence et la précipitation. Et sur quelles heures ?

Nous ne parlerons pas du LSUN qui met également en difficulté les enseignants livrés à eux-mêmes dans un grand flou artistique, noyés entre dysfonctionnements de l'application et interrogations quant aux modalités de diffusion aux parents. Concernant le carnet de suivi de la maternelle, plusieurs équipes de circonscription ont tenu des discours contradictoires entre-eux, renforçant encore les difficultés des enseignants à mettre en place cet outil à la définition approximative. Et maintenant.... que les enseignants se débrouillent !

Mi-octobre les écoles de l'Hérault ont connu une situation rare : la préfecture en lien avec le rectorat a décidé de la suspension des cours sans accueil des élèves. La réactivité de l'administration a été bonne mais les consignes et contre-consignes n'étaient pas du tout claires pour les IEN, directeurs et enseignants. La réouverture des écoles le vendredi après-midi nous a semblé par ailleurs des plus saugrenues. Une autre question se pose : les directeurs ont été joints sur leurs téléphones personnels en dehors du temps scolaire. Il nous semble qu'il est temps de fournir un téléphone professionnel aux directeurs et de créer un statut pour les directeurs d'école. Statut dont l'administration a conscience qu'il existe déjà bien dans les faits, puisque les directeurs étaient considérés d'astreinte en dehors de leur temps de travail et qu'ils ont eu seuls la responsabilité de veiller, malgré la fermeture des écoles, à "assurer un accueil minimum pour tous les élèves qui se présenteraient dans les écoles". Un peu de cohérence s'impose.

Rythmes scolaires, animations pédagogiques quasi imposées, aucune reconnaissance de la professionnalité des enseignants avec l'embauche de nombreux contractuels sans qualification, agressions, personnels non soutenus par la hiérarchie, médecine du travail quasi inexistante pour des personnels aux conditions de travail éprouvantes, projet d'école précipité, nouveaux programmes, LSUN, carnet de suivi, pas de reconnaissance des directeurs d'école... La barque est pleine ! Les enseignants doivent pouvoir travailler dans la sérénité, ce n'est pas le cas. Le SNE attend des réponses et surtout des actes de l'administration.

Merci de votre attention.

Pour le SNE-FGAF

Matthieu Verdier
Dominique Rouah

sne! 34 ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

COMPTE RENDU
CAPD du 10 novembre 2016

Lecture de la déclaration liminaire du SNE34.

M. Stanek, nouveau DASEN, ne réagit pas à notre déclaration liminaire.

Avis du SNE : cela de vient une habitude de la part de notre DASEN.

I. Promotions « instituteur »

Il y a actuellement 30 instituteurs dans notre département. 5 étaient promouvables. Grâce à la logique des restes à pourvoir 4 collègues ont été promus.

II. Promotion « directeur d'établissement spécialisé » et « hors classe »

Les promotions se font à l'ancienneté donc pas de problème.

III. Promotions « classe normale »

Voici le tableau « barème des derniers promus » :

	Grand choix	Choix
Du 4ème au 5ème	26,000	
Du 5ème au 6ème	30,000	29,000
Du 6ème au 7ème	37,000	35,906
Du 7ème au 8ème	41,992	41,000
Du 8ème au 9ème	47,000	48,997
Du 9ème au 10ème	60,383	55,019
Du 10ème au 11ème	68,653	66,431

Si des collègues se retrouvent à égalité de barème l'administration les départage avec l'AGS.

Deux cas problématiques de collègues avec report d'ancienneté sont soumis à l'administration. Pour l'administration il n'y a pas de problèmes avec ces collègues.

Avis du SNE : le SNE34 a demandé plus d'explications concernant ces deux cas. L'administration s'engage à nous envoyer ces explications par écrit. Le SNE ne baisse pas les bras et ne lâchera pas les collègues si ils sont dans leur bon droit.

IV. Questions diverses

Questions du SNE34

1. Nous avons adressé un courrier à monsieur le DASEN le 23 septembre concernant la formation aux gestes de premiers secours pour les enseignants. A l'heure actuelle nous n'avons aucune réponse. Nous nous étonnons de voir que certaines circonscriptions proposent cette formation en animations pédagogiques mais que d'autres ne la proposent pas. A quand une formation et des mises à jour régulières concernant les gestes de premiers secours pour les enseignants ? (Question posée lors de la CAPD du 10/10/2016 qui n'a pas eu de réponse)

Réponse de l'administration :
L'administration affirme nous avoir envoyé la réponse par écrit.
Formations 1er secours dans l'Hérault :
2015-2016 : tous les CPC, les nouveaux directeurs et 143 enseignants formés.
2016-2017 : 10 formations proposées par circonscription sur les animations pédagogiques.
L'administration nous explique qu'elle a du mal à trouver des formateurs pour faire les formations le mercredi après-midi.

Avis du SNE :
Le SNE n'a rien reçu de la part de l'administration avant la CAPD. L'administration nous a envoyé sa réponse écrite par mail juste après cette CAPD.
Nous reconnaissons que l'Hérault fait des efforts sur ces formations par rapport aux autres départements. Néanmoins cela est encore bien faible. Reste le problème de la mise à niveau des enseignants déjà formés il y a quelques années.
Concernant la difficulté à trouver des formateurs le mercredi après-midi, cela ne nous surprend pas ! Une fois encore la réforme des rythmes scolaires a frappé.

2. Concernant les animations pédagogiques nous remarquons que dans de nombreuses circonscriptions les formations en distanciel sur Magistère sont imposées pour 9 heures ou plus. Les animations pédagogiques sont une partie importante de la formation continue des enseignants. Il faut nous semble-t-il répondre à leurs besoins. Est-il possible par exemple pour un groupe d'enseignants de se réunir pour travailler plus en détail sur les nouveaux programmes à la place d'une session de magistère ?

Réponse de l'administration :
La réponse est non. La concertation entre collègues ne peut pas être considérée comme de la formation.
Si des circonscriptions obligent les enseignants à plus de 9 heures en distanciel le DASEN souhaite les connaître.

Avis du SNE :
Le SNE transmettra au DASEN la liste des circonscriptions obligeant les collègues à choisir plus de 9 heures en distanciel.
Nous sommes sidérés, et nous l'avons signifié au DASEN, par la réponse. La plupart des circonscriptions demandent aux équipes de se réunir sans formateur pour travailler sur les nouveaux programmes pendant au moins 3 heures sur les animations pédagogiques.

3. Lors de la dernière CAPD il restait encore 30 postes vacants. Pouvez-vous nous dire quelle est la situation actuelle ?

Réponse de l'administration :
La situation n'a pas évolué.

Avis du SNE :
Les 30 postes vacants sont donc comblés par des TR. Ceci nuit aux remplacements.

4. Les IEN demandent aux écoles, en début d'année, un planning prévisionnel précis (dates et thèmes abordés) des 108 heures. Juste avant les vacances d'automne le rectorat a envoyé aux écoles une note concernant le projet d'école. L'organisation des 108 heures étant définie, sur quel temps les équipes pédagogiques peuvent-elles se réunir pour y réfléchir et le rédiger ?

Réponse de l'administration :
Le DASEN n'a pas la main sur le calendrier. C'est au rectorat que tout cela se décide. Il propose aux écoles de se tourner vers les IEN pour revoir avec eux les priorités en sachant que le projet d'école est prioritaire.

Avis du SNE :
Le SNE vous conseille donc de voir avec votre IEN quels sujets ou quelles actions doivent passer après la rédaction du projet d'école. Laissez-lui prendre cette responsabilité.

5. Concernant le LSUN, compte-tenu des difficultés matérielles dans certaines écoles, des problèmes techniques de l'application et de sa prise en main peu intuitive, le livret scolaire unique numérique est-il obligatoire dès décembre ou sa mise en œuvre peut-elle se faire au cours de l'année scolaire ?

Réponse de l'administration :
L'administration reconnaît qu'il existe des dysfonctionnements mais explique que le LSUN est en cours de mise à jour. L'administration nous propose de lui envoyer les dysfonctionnements que nous avons relevés.
Le DASEN rappelle que l'objectif est l'utilisation pleine du LSUN à la fin de l'année scolaire.
Il conseille aux écoles d'être pragmatiques.

Avis du SNE :
Le SNE comprend qu'il ne faut pas se précipiter avec le LSUN. Il y a des dysfonctionnements, on attend que cela s'arrange.
L'élection présidentielle peut également rebattre les cartes du LSUN.

Les délégués du SNE34 ont contacté les très nombreux collègues qui leur ont confié une fiche de suivi à l'issue de la CAPD.

Pour le SNE-FGAF, vos représentants : Matthieu Verdier et Dominique Rouah
www.sne34.com

sne! 34 ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.